

# LETTRE D'INFORMATION COVID-19 N°5

PARIS, 10 AVRIL 2020

Chers membres,

Le mois de mars aura constitué pour le gouvernement une période de réponse d'urgence à la crise, le mois d'avril devrait permettre de perfectionner ses mesures et de les étendre sur une durée plus longue que prévue initialement. L'UE est parvenue de son côté à **un accord cette nuit**.

## **- FRANCE / AIDES AUX ENTREPRISES-**

Report des échéances fiscales et sociales.

Les mesures mises en place mi mars sont prolongées pour le mois d'avril : **report des cotisations patronales, salariales et de l'impôt sur les sociétés.**

*! Si vos cotisations vous sont prélevées, il faut demander un remboursement  
! Ces mesures sont à destination première des TPE, PME et Indépendants, les grosses entreprises peuvent en bénéficier mais sont encouragées à ne pas en faire usage.*

**AUCUNE entreprise versant des dividendes entre le 27 mars 2020 et le 31 décembre 2020 ne pourra bénéficier du moindre report de ses échéances.**

Fonds de solidarité

Les modalités d'accession au fonds devraient encore être assouplies pour mieux prendre en compte toutes les spécificité des TPE et indépendants.

Nationalisation

L'État envisage le recours à des nationalisations provisoires. Une recapitalisation d'Airbus et Renault est attendue.

BTP

**Accord trouvé** avec le gouvernement pour parvenir à une relance progressive des chantiers. Publication d'un guide commun pour conseiller les entreprises du secteur

Offres d'emploi pour métiers essentiels

Lancement d'une **plateforme Pôle Emploi** pour mettre en relation entreprises et demandeurs d'emplois, spécifiquement dédiée aux métiers jugés vitaux pour l'activité économique du métier. La plateforme est accessible au secteur de la logistique

<https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil>

## -FRANCE / ORGANISATION DU POUVOIR POLITIQUE-

### Pouvoirs dérogatoires des préfets :

Depuis le gouvernement Ayrault, un dispositif expérimental a été introduit dans certaines préfectures. Pour répondre aux contextes et besoins locaux, les préfets ont été autorisés à **déroger aux normes en vigueur** dans les situations présentant l'ensemble des caractéristiques qui suivent :

- Intérêt général
- Demande individuelle
- Objectif d'allègement des démarches ou de facilitation d'accès à des aides.

Ce dispositif devrait définitivement rentrer dans le droit dans les prochains jours et être étendu à tout le territoire. Il concernerait les secteurs suivants :

- Subventions
- Concours financiers et aides aux acteurs économiques, associatifs et aux collectivités locales
- Aménagement territorial et politique de la ville
- Environnement, agriculture et forêt
- Construction, logements et urbanisme
- Emploi et Activité économique
- Protection et mise en valeur du patrimoine
- Monde sportif et associatif

### Continuité du pouvoir dans les conseils municipaux

Du fait de la mort de déjà 4 maires, le gouvernement a modifié provisoirement les règles de transmission du pouvoir dans les conseils municipaux et généraux. En cas de vacance du pouvoir, le 1er adjoint devient automatiquement maire sans qu'il n'est besoin d'être élu par le reste du conseil

### Commission d'enquête

Le groupe de la gauche démocratique et république (PCF, LFI et apparentés) de l'Assemblée Nationale devrait lancer une **commission d'enquête** sur les dysfonctionnements gouvernementaux rencontrés dans la gestion de la crise sanitaire.

### Aides régionales

L'apport financier apporté par les régions au fonds de solidarité ne sera pas considéré comme une dépense de fonctionnement mais d'investissement. La loi interdit que les dépenses de fonctionnement soient financées par l'emprunt, contrairement aux dépenses d'investissement. Pour être en capacité d'aider durant toute la durée de la crise, les régions demandaient donc une modification de la loi.

Le reste des collectivités territoriales ; notamment les communes, demandent un traitement similaire. (La mairie de Paris devrait notamment ouvrir un fonds de 3 millions d'€)

## - UNION EUROPEENNE / RÉPONSE COVID19 -

### Eurogroupe

Les États Membres disposant de l'Euro sont parvenus à un accord Jeudi 9 avril en soirée. Les risques de dislocation de l'UE ont eu raison du refus de solidarité adopté par les pays protestants du Nord de l'Europe. Les mesures suivantes ont été adoptées :

- **Mécanisme Européen de Stabilité** : Chaque Etat a accès à un **prêt d'un montant inférieur ou égal à 2% de son PIB**. Les Pays-Bas et l'Allemagne ont dû accepter que l'obtention de ces prêts se fassent sans contrepartie de réformes fiscales et budgétaires
- **Fonds de garantie paneuropéen** : La Banque d'investissement européenne apporte 25 milliards d'€ supplémentaires au fonds initial de 40 milliards d'€
- **SURE** (*Support to Mitigate Unemployment Risks in an Emergency*) : Les Etats pourront **financer le chômage partiel** par la contraction de prêts auprès de la Commission européenne qui se financera sur les marchés.

La France et l'Italie n'abandonnent pas le projet d'un **fonds de relance paneuropéen** et **l'émission de coronabonds**. La question de la relance économique ou des dettes publiques semblant moins urgente, les réflexions sur la mise en œuvre de ces dispositifs ont été reportées.

### Espace Schengen

Verrouillage des frontières extérieures repoussé jusqu'à la **mi mai**.

### Tracking

L'Union Européenne part assez dispersée sur ce sujet, bien qu'une autorisation de la Commission Européenne soit attendu d'ici la mi avril. La France s'orienterait vers :

- Applications téléphoniques d'information, d'avertissement et de pistage, au téléchargement optionnel
- Pistage via les données bluetooth
- Anonymisation et agrégation des données. Suppression de ces dernières 90 jours après la crise

Des voix s'élèvent pour demander un meilleur approvisionnement en matériel médical plutôt qu'une restriction des libertés.

### Loi européenne anti cartel

Suppression pour **permettre aux entreprises de coordonner leurs actions**

### Interdiction de limitation au Marché Unique

La Cour de Justice de l'UE a condamné la Bulgarie pour avoir refusé de fournir de l'électricité à la Hongrie afin de vouloir sécuriser son approvisionnement en énergie. La décision pourrait faire jurisprudence dans d'autres secteurs économiques où les Etats voulaient protéger leurs filières nationales.

## - UNION EUROPEENNE / ENVIRONNEMENT & TRANSPORT-

### Green Deal

La version révisée du budget post 2020 devrait être proposée par la Commission le 29 avril. Elle prendrait en compte les aides versées pour le Covid. Le numérique et l'écologie continueraient d'être les objectifs principaux de l'UE, mais passeraient au second plan, derrière la réponse à la crise. Tous les autres domaines seraient de fait délaissés.

De nombreux acteurs politiques et écologistes appellent à une relance économique plus verte

### Numérisation des informations relatives au fret

Le Parlement européen examinera en seconde lecture le projet de loi « paquet routier ». Le but est d'**uniformiser** sur tout le continent les informations transmises et de **faciliter le recours à des outils numériques** en lieu et place de bons de livraison papier.

### Énergie alternative

Réflexion sur les moyens de financer la recherche sur l'hydrogène.

Volonté d'**augmenter les stations de recharge** pour carburants alternatifs (électricité, hydrogène et GNC/GNL)

### Réutilisation eaux usées

Conseil de l'UE approuve réutilisation des eaux urbaines pour l'agriculture.

## - UNION EUROPEENNE / RELATIONS INTERNATIONALES-

### Royaume-Uni / GAFA

Vote de la loi de **taxation sur les GAFA**. Mise en application 2021.

### Réponses aux sanctions Américaines

Possibilité de modification du règlement sur le respect et les droits d'application des règles du commerce internationale, afin de répondre aux **sanctions prises les Etats-Unis contre l'UE**, pour pallier au manque de réactivité de l'OMC.

### G20 / Prix du pétrole

Réunion de crise pour faire face à la baisse des cours.

## COMMANDE MASQUES ET GELS HYDRO-ALCOOLIQUES

Nous vous rappelons que la CPG va lancer une commande groupée de masques et gels afin de préparer le retour progressif au travail.

Aussi nous aurions besoin de savoir si vous souhaiteriez participer à cette commande et si oui combien de produits il vous faudrait.

Au vu de la situation très changeante que nous vivons il est possible que nous soyons obligés de revenir vers vous de façon régulière afin de vous transmettre des informations sur le progrès de notre commande ou bien pour vous demander des précisions supplémentaires sur vos besoins.

Nous passerons commande sur le site [stopcovid19.fr](https://stopcovid19.fr) qui centralise toutes les commandes réalisées par des entreprises. Le site est sous le contrôle du Ministère de l'économie et des finances.

Il y aura forcément un temps de latence entre la commande et la réception des produits, puisque ce sont les équipes soignantes et les forces de l'ordre qui sont prioritaires.

Vous trouverez joint à cette lettre d'information le **PDF de l'URSSAF re-précisant les modalités exactes pour bénéficier du report de ses échanges fiscaux et sociales.** Le fonctionnement demeure inchangé par rapport à mars.

Nous vous précisons que l'agence portuaire de Gennevilliers demeure joignable au numéro habituel 01 46 13 98 98, 24H/24, 7 jours sur 7.

Nous vous espérons en bonne santé et souhaitons que vos entreprises ne pâtissent pas trop durement de cette crise.

Soyez assurés de toute notre sollicitude

La Communauté Portuaire de Gennevilliers

Contact : Marceau QUANTIN

06 17 09 80 23

[marceau.quantin@communauteportuairegennevilliers.fr](mailto:marceau.quantin@communauteportuairegennevilliers.fr)

